

“ Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, et de tout votre esprit. C'est là le premier et le plus grand commandement. Le second est semblable à celui-là : Vous aimerez le prochain comme vous-même. Toute la loi et les prophètes sont renfermés dans ces deux commandements ” (7).

Les grands saints que l'Eglise honore et qui ont su à tous les degrés de l'échelle sociale porter si haut la sublimité de leur vertu, nous enseignent par là que l'on peut se sanctifier même dans les conditions ordinaires de la vie.

La sainteté par elle-même n'est donc le privilège de personne sur la terre ; le Bon Dieu y appelle toutes les âmes sans exception ; à chacune il donne pour l'obtenir tous les secours nécessaires, et elle n'exige rien qui ne puisse s'unir aux obligations imposées par l'état de vie ou la Providence nous a placés.

Elle laisse même une entière liberté dans l'usage légitime des biens de ce monde, dans les relations domestiques et sociales, et même dans les joies extérieures dont le Bon Dieu a voulu parsemer notre existence, car tout cela peut être dirigé vers Dieu par la pureté du cœur et la droiture parfaite d'intention, c'est-à-dire par la simple et constante application de ces paroles de saint Paul : “ Réjouissez-vous dans le Seigneur ; je vous le répète, réjouissez-vous ” (8) ;—et “ soit que vous man-

---

(7) Matth. xxii, 37, 33.

(8) Philip. iv, 4.